



J'ai volé je risque quoi

Par **mina83**, le **16/10/2016** à **01:29**

Bonjour ,

Voilà mon souci : j'ai volé il y a 15 ans, donc tribunal, et là, je viens de refaire la même boulette : ça c'est passé dans mon entreprise où je suis employée, j'ai volé 40 €, que j'ai rendu le lendemain en allant m'accuser. Ils m'ont mise à pied mais je ne sais toujours pas pour combien de temps, et ils ont téléphoné aux flics. Lors de l'interrogatoire, ceux-ci ont pris mes empreintes, photos et tests salivaires. Avaient'il le droit pour le test salivaire ? Il était positif. Ils sont donc venus jeter un coup d'œil à la maison sans rien trouver, bien sûr. Je risque ? quoi pouvez-vous m'aider ?

Merci.

Par **chris_Idv**, le **08/11/2016** à **13:43**

Bonjour,

Après 15 ans sans infraction la récidive ne peut être retenue contre vous.
Au regard du montant du vol de 40€ vous aurez a priori un rappel à la loi ...mais votre employeur est en droit de vous sanctionner.

Cordialement,